

25 janvier 2011

11.107

Interpellation du groupe socialiste**Insertion professionnelle des personnes touchées par une invalidité**

En date du 27 mai 2008, une motion avait été déposée au sujet de l'insertion professionnelle des personnes touchées par une invalidité dans le secteur public, notamment au sein de l'administration cantonale.

Il était question des nouveaux outils mis à disposition par la Confédération dans le contexte de la cinquième révision de la loi sur l'assurance-invalidité (LAI).

Si l'on fait un parallèle avec le secteur privé, le groupe de coordination du suivi de la cinquième révision LAI neuchâtelois avait mis sur pied une vaste enquête auprès des quarante plus grandes entreprises privées du canton, afin de déterminer comment elles allaient utiliser les nouveaux outils que met à disposition la Confédération dans le contexte de la cinquième révision LAI.

Les réponses à cette enquête furent diverses et variées, mais très décevantes. En effet, sur les quarante plus grandes entreprises privées du canton, sondées en fin d'année 2008, seules deux entreprises avaient mis en place des programmes d'insertion de personnes en situation de handicap, comme le prévoit la LAI, via les nouveaux instruments mis à disposition.

Ce qui nous préoccupe maintenant, juste avant le vote du Parlement fédéral sur la sixième révision LAI, qui durcit encore les conditions d'obtention des rentes AI, ce sont les difficultés que rencontrent les personnes en situation de handicap pour s'intégrer professionnellement, et ce, malgré les promesses faites par les milieux économiques pendant la campagne référendaire contre la cinquième révision LAI à l'époque.

Nous aimerions donc savoir ce qui s'est passé du côté de l'Etat dans ce domaine, car le Conseil d'Etat avait accepté cette motion à l'époque. Peut-il nous dire, en attendant qu'il nous fournisse un rapport circonstancié en réponse à cette motion, ce qui a été mis en place au sein de l'Etat en termes d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap? Nous remercions le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il nous donnera sur ce sujet sensible.

Signataires: F. Cuche, T. Huguenin-Elie, S. Latrèche, M. Giovannini, C. Fischer, J. Lebel Calame, J.-C. Berger, C. Bertschi, B. Hurni, J. Hainard, A. Blaser, B. Nussbaumer, M. Guillaume-Gentil-Henry et C. Mermet.